

N° 2917 -2013/DGS-SCM/VTG

Papeete, le 06 SEP 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres du  
conseil municipal

Objet : Compte-rendu de la séance du jeudi 29 août 2013  
P.J. : 1

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour observations éventuelles et retour au bureau du secrétariat du conseil municipal, le compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 29 août 2013.

Il sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Rémy BRILLANT

Affaire suivie par :  
Vaitiare TAUMIHOU-GATIEN  
Téléphone : +689 415 730  
vaitiare.gatien@villedepapeete.pf

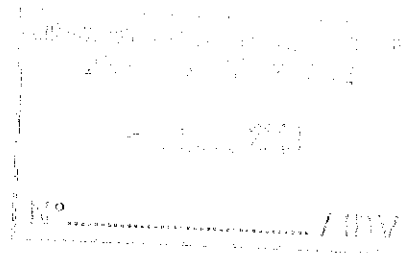
TOUTE CORRESPONDANCE  
DOIT ETRE ADRESSEE A :  
Monsieur le Maire  
de la Ville de Papeete  
BP 106  
98713 PAPEETE - TAHITI  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Téléphone : +689 415 700  
Télécopie : +689 420 411

dgs@villedepapeete.pf

www.ville-papeete.pf

Copies : Toutes les directions



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AOUT 2013**

---//---

L'an Deux Mille Treize, le vingt-neuf août à dix sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h00.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr Adrien Lombard, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT(E)	ABSENT(E)	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2013-106.
TEAHA Danièle		X		
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max		X		
TAMA Hinatea		X	BUIILLARD Michel	
TEATA Marcelino	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo		X	MAIOTUI Paul	
PANAI Florienne		X	MAONI Charles	
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X	CHAMPS Agnès	
CHAMPS Agnès		X		est arrivée au cours du débat et du vote de la délibération n°2013-76.

CLARK Jean-Claude	X		
IENFA Jules	X		
PENOT Yvette		X	TRAFTON Mareva
TANSEAU Robert	X		
LOMBARD Adrien	X		
LIVINE Danielle	X		
TE PING Antoinette	X		
PUHETINI Sylvana	X		
BORDET Lily	X		
SUEN KO Régina	X		
SARCIAUX Aldo	X		
GATIEN Johanna	X		
MATAOA Myron	X		
CARLSON Jean-Michel		X	GATIEN Johanna
TCHEONG Céline		X	
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	SARCIAUX Aldo
MAONI Charles	X		
HANDERSON Georges		X	
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

23 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 01 août 2013 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 01 août 2013 appelle de leur part des observations.

*Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à la majorité. (3 contres)*

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

2013-53	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune de Papeete et de certains de ses représentants au titre de leurs fonctions dans le cadre d'actions connexes intentées par Messieurs Lesler BUIILLARD, Ariipeu COWAN, Auguste LY SAO, Alexis PITTMAN, Joseph TEATA et Edouard TEIPOARII.	31.07.13
---------	---	----------

- **En matière de délivrance des concessions dans les cimetières :**

2013-54	Accordant à Mr MARTIN Gérard, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-55	Accordant à Mme FLETCHER Lana, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-56	Accordant à Mme TUNUTU Monette, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-57	Accordant à Mr CHAROUSSET-BAUGE Hioa, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-58	Accordant à Mr PUGIN Gérard et Mme VILLET Liliane, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-59	Accordant à Mme TEHUIOTOA Gilberte, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-60	Accordant à Mr TUIHANI Marcel, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-61	Accordant à Mme MAIRAU Marie-Claire née PICHAVANT, Mlle MAIRAU Vaiatea, Mr MAIRAU Moana et Mlle MAIRAU Taraina, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13
2013-62	Accordant à Mr VIRIAMU Emile, Mauri, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	13.08.13

- **D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux :**

2013-74	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « TEPOE CREATIONS » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 50 250 FCFP/mois.	30.04.13
2013-75	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr MURAT Eric Moana pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 34 650 FCFP/mois.	30.04.13
2013-76	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « RAUHERE » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 17 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-77	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Melle TAUPOTINI Augustine pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 15 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-78	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Melle LEE SANG Laetitia pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 15 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-79	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr DELMAS Denis Vetea pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 13 800 FCFP/mois.	30.04.13
2013-80	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr TEMAURI Hubert pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 12 900 FCFP/mois.	30.04.13
2013-81	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec	30.04.13

	Mme TERIIHOANIA épouse LEE Sylvia pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 25 200 FCFP/mois.	
2013-82	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « MIHIARII PEARLS » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 51 750 FCFP/mois.	30.04.13
2013-83	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr TETUAMANUHIRI Tetuahau pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 21 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-84	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme CHIN KING épouse PITTMAN Brigitte pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 18 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-85	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « HANATEA CREATIONS » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 13 500 FCFP/mois.	30.04.13
2013-86	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme TAMATA épouse PIIRAI Amélie pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 13 500 FCFP/mois.	30.04.13
2013-87	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « DAUPHIN CREATIONS » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 16 500 FCFP/mois.	30.04.13
2013-88	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme TUPEA Phéline pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 18 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-89	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « TE TAVAKE CREATION » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 18 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-90	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme GOROU Nelly pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 27 000 FCFP/mois.	30.04.13
2013-91	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « THE BLACK PEARL CENTER » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 10 500 FCFP/mois.	30.04.13
2013-92	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme CARBAYOL Terouru pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 10 500 FCFP/mois.	30.04.13
2013-93	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme RAIPUNI épouse BOUTEAU Fauura pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 81 000 FCFP/mois.	02.07.13
2013-94	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr TEKEHU Jacques pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 9 900 FCFP/mois.	02.07.13
2013-95	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « INAHEI PERLES » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 9 900 FCFP/mois.	02.07.13

2013-96	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme TEINAURI Uina pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 9 900 FCFP/mois.	02.07.13
2013-97	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec « MANUHERE CREATION » pour la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal dans le secteur de l'artisanat, pour un loyer de 9 900 FCFP/mois.	02.07.13

• **Autres :**

2013-44	Marché public de fournitures n°7/2013 passé avec la SARL SRS CONSULTING le 12.02.13 pour l'installation de vidéoprotection en zone urbaine – phase 1, pour un montant total de 10 777 157 FCFP TTC.	28.02.13
2013-45	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2/2013 du 08.01.13 passé avec Mme Claire AUTHELIN, architecte, relatif à la construction du plateau sportif et aménagement du site du « Bain Loti » à Titioro.	02.04.13
2013-47	Marché public de travaux n°15/2013 passé avec la SARL S3T le 25.04.13 pour la rénovation et mise aux normes du bâtiment de la piscine municipale de Papeete lot n°8 : étanchéité, pour un montant de 3 961 540 FCFP TTC.	29.04.13
2013-50	Convention n°2013-1/div passée avec la <b>SOCOTEC Polynésie SAS</b> le 29.04.2013 relative à la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes dans le cadre de la construction d'un plateau sportif couvert sur le site du « Bain Loti » à Titioro – Commune de Papeete, pour un montant total de 660 000 FCFP TTC.	16.05.13
2013-51	Avenant n°1 au marché de travaux n°28/2012 du 21 décembre 2012 relatif à l'éclairage de l'Uranie	10.06.13

III°) Examen des affaires comme suit :

<p><b>Délibération n° 2013-76</b>  <i>Madame Agnès CHAMPS est arrivée au cours du débat et du vote de cette délibération.</i></p>	<p>Unanimité  Dont  6 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2013 / 44 présenté par Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP) correspondant et <b>ABROGE</b> toutes dispositions antérieures contraires.</p>	
<p><i>Compte tenu des plannings de réalisation, il est décidé de reporter sur 2014 une partie des crédits de paiements de six opérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- «Aménagement et sécurisation de l'intersection du quartier de l'Uranie et de l'avenue du commandant Destremeau»: - 10.000.000 XPF ;</li> <li>- « Aménagement de la voie F. Cowan de Fare Ute » : - 20.000.000 XPF ;</li> <li>- « Hitivai nui / Vaitama : Extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho. Rénovation de la charpente du préau et des blocs sanitaires » : -</li> </ul>	

17.000.000 XPF ;

- « Reconstruction de la maison de quartier de Pina'i –tranche 1 » : - 18.000.000 XPF ;
- « Ecole Paofai : Construction d'un préau, rénovation de la clotûre, de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales » : -3.000.000 XPF ;
- « Ecole Taimoana : Mise aux normes incendie des salles de classes et rénovation de l'école » : - 3.000.000 XPF.

Par ailleurs, il est décidé d'ajuster les crédits de paiements de 2013 et les autorisations de programme de deux opérations :

- « Travaux d'extension du cimetière de l'Uranie » : + 13.182.245 XPF ;
- « Station d'épuration de Taunoa » : + 19.200 XPF.

Monsieur Jules Ienfa rappelle que la maison de quartier de Pina'i accueille une permanence du centre de protection infantile et souhaite savoir si cette permanence reprendra après reconstruction et dans quels délais.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Jean-Claude Clark attire l'attention du conseil municipal sur le report de l'opération Hitivai Nui et Vaitama dont l'objectif est la mise aux normes de sécurité de ces établissements.

Monsieur Paul Maiotui indique que l'opération est financée par le contrat de projet mais la convention de financement afférente n'est pas formalisée, ce qui remet en question le démarrage des travaux. Il précise en ce qui concerne la mise aux normes de la maison de quartier de Pina'i, les études ont été lancées et l'appel d'offres suivra dès réception des dossiers de consultation des entreprises.

#### Délibération n° 2013-77

Monsieur Georges HANDERSON est arrivé au cours du débat et du vote de cette délibération.

Majorité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 45 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MODIFIE** le budget communal, exercice 2013, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -
		5 000	
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	000	
		1 407	
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	000	
		10 222	
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	059	
		30 000	
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	000	
		13 182	
2006015	Extension Cimetière Uranie	245	
2009002	Ecole HITI VAI NUI /VAITAMA : remise aux normes cantines etc...	250 000	
2009006	Cuisine centrale : local poubelle, station	19 200	
2010015	Reconstruction de la maison de quartier de Pinaï		-18 000 000
2011001	Aménagement et sécurisation intersection quartier Uranie et rue Cdt Destremeau		-10 000 000
2011002	Aménagement de la voie F.COWAN de Fare Ute		-20 000 000

2012001	Aménagement d'un terrain de beach soccer	-1 600 000
2012005	Hitivai nui/ Vaitama : Extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho. Rénovation de la charpente du préau et des blocs sanitaires	-17 000 000
2013006	Aménagement d'un jardin collectif à Vaitavatava	-47 025
2013008	Ecole PAOFAI : Construction d'un préau, rénovation de la clôture, de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales	-3 000 000
2013009	Ecole TAIMOANA : Mise aux normes incendie des salles de classes et rénovation de l'école	-3 000 000
<b>Total des opérations réelles en SI</b>		<b>-12 566 521</b>

Opérations réelles		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
024 01	Produit de cession des immo.	4 197	
		500	
Chapitre 10	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	249 165	
2006015	Extension cimetièrè	7 617	
		757	
2010015	Reconstruction de la maison de quartier de Pinai		-5 400 000
2010015	Reconstruction de la maison de quartier de Pinai		-9 000 000
2011002	Aménagement de la voie F.COWAN de Fare Ute		-14 000 000
2012001	Aménagement d'un terrain de beach soccer		-960 000
2012005	Hitivai nui/ Vaitama : Extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho. Rénovation de la charpente du préau et des blocs sanitaires		-15 454 546
2013003	Installation de vidé protection en zone urbaine tranche 1	405 690	
2013006	Aménagement d'un jardin collectif à Vaitavatava		-28 215
2013008	Ecole PAOFAI : Construction d'un préau, rénovation de la clôture, de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales		-2 850 000
2013009	Ecole TAIMOANA : Mise aux normes incendie des salles de classes et rénovation de l'école		-2 850 000
Chapitre 16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	0	
<b>Sous-total des opérations réelles en SI</b>			<b>-38 072 649</b>

Opérations d'ordres		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
021 01	Virement de la section fonct.	25 506	
21	Matériel de transport	128	
		0	
<b>Sous-total des opérations d'ordre en SI</b>		25 506	
		128	
<b>Total opérations réelles + opérations d'ordre</b>			<b>-12 566 521</b>

*Monsieur Aldo Sarciaux souhaite des explications sur l'installation de potences de vidéoprotection et l'annulation des achats de bus.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il était convenu avec la FIFA que les bus achetés par cette dernière, pour le transport des participants à la coupe du monde du beach soccer, allaient être rachetés par la commune à prix préférentiel et défiant toute concurrence. Malheureusement la FIFA n'a pas procédé à*



*l'achat de ces bus. L'opération est donc annulée. Dans le cadre du programme de la Ville en équipement de vidéoprotection, cinq caméras seront installées prochainement elles permettront de renforcer les moyens de sécurité mis en œuvre à l'occasion de la Coupe du monde de Beach soccer.*

<b>Délibération n° 2013-78</b>	Unanimité Dont 6 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association « Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française – APAJ » pour un montant de 500.000 XPF.

<b>Délibération n° 2013-79</b>	Unanimité Dont 6 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'Association des Diabétiques et Obèses de Polynésie Françaises (ADOPF) pour un montant de 300.000 XPF.

<b>Délibération n° 2013-80</b>	Unanimité Dont 5 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à la Fédération des femmes océaniques, amies et sympathisantes de Polynésie française pour un montant de 230.000 XPF.

<b>Délibération n° 2013-81</b>	Unanimité Dont 6 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association Ia ora Tipaerui Grand pour un montant de 150.000 XPF.

<b>Délibération n° 2013-82</b>	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à la Jeune Chambre Internationale de Tahiti (JCI Tahiti) pour un montant de 400.000 XPF.</p>	
<b>Délibération n° 2013-83</b>	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association No Papeete pour un montant de 3.000.000 XPF.</p>	
<b>Délibération n° 2013-84</b>	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association Toa marina va'a pour un montant de 100.000 XPF.</p>	
<b>Délibération n° 2013-85</b>	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association Vahine triathlon pour un montant de 130.000 XPF.</p>	
<b>Délibération n° 2013-86</b>	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2013 / 46 présenté par Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association Sportive Vieux sportifs Onenolgiquement Passionné - VSOP pour un montant de 150.000 XPF.</p>	

<b>Délibération n° 2013-87</b>	Unanimité Dont 7 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 47 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture d'articles scolaires et bureaux destinés aux écoles publiques communales et services municipaux de la Ville de PAPEETE et à signer les marchés et avenants à intervenir pour la période 2014-2016 ; **FIXE** le montant maximum total des marchés sur trois (3) ans à CENT DEUX MILLIONS DE FRANCS CFP TVA INCLUSE (102 000 000 FCFP TTC). Les montant annuels minimum et maximum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, sont respectivement, TVA incluse, de 8 500 000 FCFP et 34 000 000 FCFP.

*Pour l'année 2012, la prestation de fourniture d'articles scolaires, bureaux, livres d'enseignement et jeux éducatifs destinés aux écoles publiques communales et services municipaux de la Ville de PAPEETE répartie en 10 lots suivants :*

*Lot 1 : Cahiers et Classement*

*Lot 2 : Consommables pour informatique et photocopieur*

*Lot 3 : Art, Peinture et Dessin*

*Lot 4 : Ecriture et divers articles de bureaux*

*Lot 5 : Papiers reprographie*

*Lot 6 : Petits matériels et accessoires*

*Lot 7 : Registres Enveloppes*

*Lot 8 : Loisirs créatifs – Jeux éducatifs*

*Lot 9 : Manuels scolaires*

*Lot 10 : Albums scolaires*

*a été confiée à la :*

- SA Prince Hinoi Center par Marché n° 15/2012 du 10 mai 2012 – Lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 au prix maximum de 52 000 000 FCFP TTC
- Et la SARL Educa Api par Marché n° 16/2012 du 10 mai 2012 – Lot n° 8 au prix maximum de 8 000 000 FCFP TTC

*Par les décisions n° 2012/168 – 1-Marché 15/2012 du 26 décembre 2012 et n° 2012/169 – 1-Marché 16/2012 du 26 décembre 2012, ces mêmes marchés ont été reconduits sur l'année 2013.*

*Aujourd'hui, les sociétés Prince Hinoi Center et Educa Api ne sont plus en mesure de répondre en tout point au cahier des clauses particulières (CCP) des marchés en cours voire ne répondent pas correctement aux besoins formulés par les écoles publiques communales et les services municipaux de la Ville de PAPEETE. Cette situation conduit la Commune à relancer un appel d'offres.*

<b>Délibération n° 2013-88</b>	Unanimité Dont 7 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2013 / 48 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique de l'opération

« Initiation à la couture pour les quartiers de Mama'o » ; **APPROUVE** le plan de financement, prévu comme suit :

- Coût de l'opération : 1 609 815 F CFP TTC
- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60 %) : 965 889 F CFP TTC
- Part communale (40 %) : 643 926 F CFP TTC

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération.

*Dans la continuité des actions engagées dans les quartiers de Temauri village et Puatehu à Titioro, de Tepapa à la Mission et de Tipaerui Grand, la commune de Papeete envisage la mise en place d'un atelier d'initiation à la couture à Mama'o.*

*Prévue sur une période de 150 heures et se déroulant au sein de l'ancienne école Tamatini, cette activité doit permettre à 12 personnes âgées de 18 à 35 ans et actuellement sans emploi, d'acquérir les techniques de base à la confection de vêtements et d'articles de maison. Cela permettra d'améliorer le cadre de vie de ces familles, via la réalisation de robes, de rideaux, coussins...*

*Ces ateliers ont également pour but de permettre aux personnes qui le désirent, de poursuivre leur formation, voire de créer leur propre activité. C'est dans ce cadre que des rencontres entre les « stagiaires » et différents intervenants sont envisagées (Circonscription Sociale de Papeete, ADIE, CCISM et CPS), afin de les informer sur les différents dispositifs existants dans le cas où elles souhaiteraient acquérir leur propre matériel, poursuivre leur activité, ou suivre une formation qualifiante.*

*Monsieur Charles Fong Loi demande si les produits confectionnés lors de ces formations de couture seront mis en vente dans les locaux de la Mairie de Papeete.*

*Monsieur le Maire répond que l'association de Tipaerui Grand a prévu une manifestation dans leur quartier, parrainée par Melle Mehiata Riaria Miss Tahiti 2013, qui permettra aux artisans d'exposer leurs produits mais aussi lors de manifestations organisées dans la Ville.*

*Madame Victorine Shan Sei Fan informe que lors du prochain marché de Noël organisé par Papeete Centre Ville, il sera mis à disposition un stand pour l'exposition des produits confectionnés par les artisans des quartiers.*

**Délibération n° 2013-89**

Unanimité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 49 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la réalisation par la SARL SRS Consulting des prestations supplémentaires d'un montant TTC de 716 813 FCFP relatives à l'installation de vidéo protection en zone urbaine – Phase 1 ; **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 7/2013 du 12 février 2013 passé avec la SARL SRS Consulting pour la réalisation de ces prestations.

*La société SRS Consulting, Titulaire du marché n° 7/20013 du 12 février 2013 pour l'installation de vidéo protection en zone urbaine – Phase 1 a été sollicitée pour des prestations supplémentaires. Ces prestations concernent :*

**Prestation supplémentaire : « Relai GAUGUIN »**

*Le plan de déploiement des caméras de Vidéoprotection qui prévoit l'installation d'une caméra sur le*

site nommé TOATA située Bd Reine POMARE à l'intersection de la rue COOK. Les transmissions de données des caméras se font, via des antennes WIMAX, par voie hertziennne, de type point à point.

Initialement, lors de la définition du cahier des charges la caméra du site TOATA devait se connecter directement avec une caméra existante, celle du site du lycée P Gauguin. Entre temps, la position de la caméra du lycée P GAUGUIN a été modifiée afin d'élargir et optimiser la couverture visuelle pour la police municipale.

Ce changement de configuration ne permet plus la connexion directe pour la caméra du site de TOATA avec celle de GAUGUIN. Il est nécessaire d'investir dans une antenne relais située dans la rue COOK, pour rendre opérationnel la camera du site de TOATA.

**Prestation supplémentaire : « Mur d'écrans »**

La visualisation ainsi que le pilotage des caméras de Vidéoprotection s'effectuent à la police municipale avec un logiciel de gestion (Security Center de GENETEC). La visualisation des images en temps réel se fait sur un mur d'images constitué de moniteur de télévision.

Le système actuel ne permet pas de choisir et d'organiser les images restituées sur les moniteurs. Le rajout de 9 caméras supplémentaires devient problématique pour donner une vue d'ensemble cohérente du périmètre vidéosurveillé et gérer des situations de crises ou de grands évènements.

L'acquisition d'un module complémentaire (fonction « Remote »), qui a été commercialisé durant le mois de mai 2013, au logiciel existant de gestion des caméras permet de gérer la visualisation des images. Le mur d'image peut ainsi être segmenté par opérateur pour un travail individuel ou bien mutualiser entre différents opérateurs, sans contraintes matérielles associées.

Les policiers municipaux peuvent mieux anticiper les situations et ainsi coordonner plus efficacement les ressources sur le terrain.

Monsieur Jean-Claude Clark demande si un appel d'offres a été ouvert.

Monsieur Paul Maiotui répond positivement et explique que les caméras seront numériques contrairement aux anciennes qui étaient analogique.

Monsieur Aldo Sarciaux pense qu'il faudrait refaire fonctionner celles qui sont situées autour des établissements scolaires.

Monsieur le Maire indique qu'elles sont opérationnelles et prend pour exemple le lycée Gauguin.

Monsieur Georges Handerson rejoint l'idée de Mr Aldo Sarciaux et propose d'augmenter les dispositifs de sécurité jusque dans les quartiers dit « chauds ». Il sollicite des précisions quant au délai de conservation des images.

Monsieur le Maire fait savoir que 12 caméras sont installées et qu'il y en a 5 autres à poser pour un montant de 30 millions. Il confirme également que des familles demandent l'installation de ce dispositif dans leur quartier mais que pour des raisons budgétaires, il faut procéder par étape.

Pour répondre à la question du délai de conservation, Monsieur Guy Tauotaha, Directeur de la police municipale, indique qu'il est de 30 jours maximum.

**Délibération n° 2013-90**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 50 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la réalisation par la SA JL Polynésie en lien avec l'EURL EPC sous traitant des travaux supplémentaires d'un montant TTC de 11 493 240 FCFP

relatifs à la réalisation des travaux d'extension du cimetière de l'Uranie ; **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 31/2009 du 6 novembre 2009 passé avec la SA JL Polynésie en lien avec l'EURL EPC pour la réalisation de ces travaux.

*Pour un parfait achèvement des travaux de terrassement et de voirie de la Tranche Conditionnelle 2 (Route + le plateau 111 + une partie du plateau 105 et accès au plateau 93 et terrassement bas du projet), la commune de Papeete a sollicité des travaux supplémentaires sur les points suivants :*

- *Evacuation de 100 m3 de déchets à risque trouvés et mis en stock pendant la phase de terrassement, comprenant le chargement et le transport pour évacuation vers une décharge (Type CET)*
- *Evacuation de 480 m3 de déchets inertes trouvés et mis en stock pendant la phase de terrassement, comprenant le chargement et le transport pour évacuation vers une décharge agréée appartenant à l'entreprise JL Polynésie située au fond de la Punaruu*
- *Gunitage de talus*

**Délibération n° 2013-91**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 41/2009 du 2 décembre 2009 passé avec la SA Polygoudronnage pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2009-51 du 18 juin 2009 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 41/2009 avec la SA Polygoudronnage pour la réalisation des travaux de réfection de la Voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 30 000 000 FCFP TTC et à 120 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des travaux, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 41/2009.*

**Délibération n° 2013-92**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 39/2010 du 15 décembre 2010 passé avec la SARL CTA (Chung Tien Ah You) pour des prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2010-10 du 25 février 2010 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 39/2010 avec la SARL CTA (Chung Tien Ah You) pour la réalisation de prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de*

*Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 7 500 000 FCFP TTC et à 30 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des prestations, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 39/2010.*

**Délibération n° 2013-93**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 40/2010 du 15 décembre 2010 passé avec l'Entreprise TDI (Tahiti Digit Import) pour la fourniture de matériel de signalisation routière destinée à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2010-7 du 25 février 2010 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 40/2010 avec l'Entreprise TDI (Tahiti Digit Import) pour la fourniture de signalisation routière destinée à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 3 750 000 FCFP TTC et à 15 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des prestations, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 40/2010.*

**Délibération n° 2013-94**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 29/2011 du 29 décembre 2011 passé avec la SAS AGP Construction pour la réalisation des travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2011-35 du 25 mai 2011 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 29/2011 avec la SAS AGP Construction pour la réalisation des travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 25 000 000 FCFP TTC et à 100 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des travaux, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 29/2011.*

**Délibération n° 2013-95**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 1/2012 du 6 janvier 2012 passé avec la SA Yune Tung pour la fourniture de matériels électriques à la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2011-37 du 25 mai 2011 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 1/2012 avec la SA Yune Tung pour la fourniture de matériels électriques à la Commune de Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 6 000 000 FCFP TTC et à 24 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des prestations, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 1/2012.*

**Délibération n° 2013-96**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 15/2012 du 10 mai 2012 passé avec Prince Hinoi Center pour la fourniture d'articles scolaires, bureaux et livres d'enseignement destinés aux écoles publiques et services municipaux de la Ville de PAPEETE – Lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10.

*Par délibération n°2011-105 du 15 décembre 2011 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 15/2012 avec Prince Hinoi Center pour la fourniture d'articles scolaires, bureaux et livres d'enseignement destinés aux écoles publiques et services municipaux de la Ville de Papeete – Lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement de 13 000 000 FCFP TTC et 52 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des prestations, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 15/2012.*

**Délibération n° 2013-97**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 16/2012 du 10 mai 2012 passé avec la SARL Educa Api pour la fourniture d'articles scolaires, bureaux et livres d'enseignement destinés aux écoles publiques et services municipaux de la Ville de PAPEETE – Lot n° 8.

*Par délibération n°2011-105 du 15 décembre 2011 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 16/2012 avec la SARL EDUCA API pour la fourniture d'articles scolaires, bureaux et livres d'enseignement destinés aux écoles publiques et services municipaux de la Ville de Papeete – Lot n° 8 aux prix annuel minimum et maximum fixé*



respectivement à 2 000 000 FCFP TTC et à 8 000 000 FCFP TTC.

Suite à des imprévus lors des prestations, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 16/2012.

**Délibération n° 2013-98**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 51 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 6/2013 du 13 février 2013 passé avec le groupement d'entreprises BTP (Bernard Travaux Polynésie) Mandataire / Polygoudronnage pour les travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete.

*Par délibération n°2012-78 du 30 août 2012 le conseil municipal a autorisé pour une durée de 3 années, la signature d'un marché à commandes n° 6/2013 avec le groupement d'entreprises BTP (Mandataire) / Polygoudronnage pour la réalisation des travaux de réfection de la Voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete aux prix annuel minimum et maximum fixé respectivement à 30 000 000 FCFP TTC et à 120 000 000 FCFP TTC.*

*Suite à des imprévus lors des travaux, la commune a sollicité des prix nouveaux n'ayant pas pour effet de modifier le montant maximum annuel fixé au marché n° 6/2013.*

**Délibération n° 2013-99**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 52 présenté par Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la réalisation par la SA JL Polynésie des travaux supplémentaires d'un montant TTC de 7 858 235 FCFP relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Nansouty ; et à signer l'avenant n°1 ci-joint au marché 17/2013 du 14 juin 2013 passé avec la SA JL Polynésie pour la réalisation de ces travaux.

*Par délibération n°2010-49 du 6 juillet 2010 le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°17/2013 avec la SA JL Polynésie pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Nansouty au prix toutes taxes comprises de 45 997 463 FCFP TTC.*

*L'avenant a pour objet de répondre à des demandes, des observations, et des adaptations vues sur site en cours de travaux. Celles-ci tendent à rendre le projet plus adapté à l'utilisation finale de l'ouvrage.*

*Le résumé descriptif des ouvrages supplémentaires ou complémentaires est le suivant :*

- *L'adaptation du réseau d'eaux pluviales du fait de la découverte de réseaux enterrés existants.*
- *Le remplacement des poteaux des portiques existants sur les deux entrées de l'école VIENOT.*
- *La couverture du trottoir le long de l'école VIENOT.*
- *La suppression d'aménagements pour de futures plantations d'arbres.*
- *La réalisation d'une jardinière derrière le nouveau mur de l'école VIENOT avec une hauteur de deux (2) parpaings.*

- *L'élargissement du portillon de 1.00ml à 3.00ml de largeur.*

**Délibération n° 2013-100**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 53 présenté par Mr Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 ci-joint au marché n°10/2012 du 06 février 2012 passé avec l'entreprise SARL PACIFIC PISCINE API.

*Par délibération n°2010/51 du 06/07/2010, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°10/2012 avec l'entreprise SARL PACIFIC PISCINE API pour le lot n°2 (Plomberie) pour la mise aux normes incendie du marché municipal de PAPEETE, pour un montant de :*

- *Tranche Ferme : 13 435 318 FCFP TTC*
- *Tranche Conditionnelle B : 125 620 FCFP TTC*
- *Toutes tranches : 13 560 938 FCFP TTC*

*L'avenant résulte de modifications apportées par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de l'opération, des travaux en moins values et en plus values sont à prendre en compte.*

*Les modifications en moins values représentent :*

- *la suppression des compteurs prépayés, de ballon d'eau chaude et d'appoint électrique*  
*Ces travaux initialement prévus s'élèvent à 2 228 800 FCP H TVA.*

*Les modifications en plus values représentent :*

- *La pose de disconnecteur pour éviter les remontées d'odeur à la place des siphons initialement prévus*
- *L'augmentation de quantité de tranchées de sol*
- *La pose d'un réducteur de pression et d'un filtre sur du réseau eau potable des snacks*
- *La pose d'une étanchéité sous le revêtement sols du restaurant (étanchéité inexistante découverte pendant les travaux).*

*Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 1 023 151 FCP H TVA.*

**Délibération n° 2013-101**

Unanimité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 54 présenté par Mr Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte notarié relatif à un échange foncier d'emprises de surface égale (environ 845 m<sup>2</sup>), constituées de bandes de terre détachées des parcelles DE-24 et DE-39, entre la SARL « Terrasses de l'Océan » et la commune de Papeete, et à signer avec la SARL « Terrasses de l'Océan » toute convention relative au droit de passage sur l'emprise échangée, à la modifier, à la résilier et à signer les avenants y afférents.

*La SARL « Terrasses de l'Océan », développe une opération immobilière sur les hauteurs de l'Uranie : le projet Tamatea (60 logements, permis de construire accordé le 16 mai 2013).  
Les règles d'urbanisme imposent en zone UCb un prospect minimum de 6 mètres en limite parcellaire.  
La configuration trapézoïdale de la parcelle de projet ne facilite pas la construction d'un ensemble immobilier.*

*La SARL « Terrasses de l'Océan » a ainsi demandé à la commune la mise à disposition d'une bande de terre constituée du talus en bordure de la route de l'Uranie.*

*Afin de pouvoir disposer, à plus ou moins longue échéance, d'un meilleur maillage viaire du secteur, il est décidé d'échanger la bande de terre communale (« S1 » sur le schéma joint, environ 845 m<sup>2</sup>) contre l'emprise de surface égale concernée par la voie d'accès à l'opération (« S2 »).*

*Des normes techniques précises seront imposées au promoteur pour la réalisation de cette voie (bande roulante de 6 mètres, épaisseur d'enrobé de 5 cm minimum, caniveau pour la récupération des eaux de ruissellement du talus,...) en contrepartie du droit de passage.*

*Les charges d'entretien de la voie seront assumées par les sociétés tant qu'elle ne sera pas classée dans le domaine public communal.*

*Le droit de passage ainsi que les modalités d'aménagement et l'entretien de la voie seront formalisés dans une convention entre la ville de Papeete, la SARL « Terrasses de l'Océan » et la SARL « Tera Matai ».*

### Délibération n° 2013-102

Unanimité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 54 présenté par Mr Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte notarié relatif à la vente de la bande de terre détachée de la parcelle communale DE-24 (telle que figurée sur le plan joint au rapport) à la SARL « Tera Matai », et à signer avec la SARL « Tera Matai » toute convention relative au droit de passage sur la voie d'accès depuis la route de l'Uranie, à la modifier, à la résilier et à signer les avenants y afférents.

*Sur le terrain voisin de l'opération Tamatea, un autre projet immobilier est en cours (la demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée) porté par la SARL « Tera Matai ». L'accès à cette opération depuis la route communale de l'Uranie empruntera logiquement la même voie nouvelle que celui de l'opération Tamatea.*

*La configuration parcellaire étant similaire, il est également décidé de mettre à la disposition de la société une bande de terre en bordure du talus de la route de l'Uranie (« S3 », environ 335m<sup>2</sup>). Cette mise à disposition foncière se soldera par la vente de l'emprise communale à la société Tera Matai.*

*Les charges d'entretien de la voie seront assumées par les sociétés tant qu'elle ne sera pas classée dans le domaine public communal.*

*Le droit de passage ainsi que les modalités d'aménagement et l'entretien de la voie seront formalisés*

*dans une convention entre la ville de Papeete, la SARL « Terrasses de l'Océan » et la SARL « Tera Matai ».*

**Délibération n° 2013-103**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 55 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à engager la procédure d'appel d'offres relatif au nettoyage des rues de la Ville de Papeete et à signer le marché correspondant.

*Le marché pour le nettoyage des rues de la ville, passé en fin 2009 pour 4 ans (3+1) arrive à échéance et ne pourra être prorogé au-delà de l'exercice 2013.*

*Il est donc nécessaire dès à présent de procéder à un nouvel appel d'offres.*

*La durée du nouveau marché est de 3 ans prorogeable 1 fois pour un an.*

*L'estimation annuelle prévisionnelle pour ce marché est établie à 172 MF XPF HT.*

*Sur le plan technique, le projet de marché reprend les mêmes prescriptions que le précédent, il concerne principalement la zone du centre-ville et les grands axes. Les fréquences de nettoyage restent les mêmes (C6 pour le centre-ville, C2 pour les grands axes).*

*Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui a été préparé est consultable dans son intégralité auprès de la Direction des Services Techniques.*

**Délibération n° 2013-104**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 56 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets pour l'année 2012 ; **ADRESSE** un exemplaire du rapport à Monsieur le Haut Commissaire de la République en Polynésie Française, et met à la disposition du public dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

*Actuellement, la commune de Papeete assure le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés via la passation de contrats avec des tiers :*

- Le service de collecte est assuré par un prestataire de service (la société TSP).*
- Le service de traitement (Ordures Ménagères (OM), Collecte Sélective (CS), Encombrants Ménagers (ENC)) est assuré, via une convention, par la SEP.*
- Le traitement des déchets verts est assuré, via un marché, par la société Jardins Verts Services.*

*L'objet de la présente délibération est ainsi de répondre à cette obligation législative et de contribuer ainsi à apporter toute la transparence requise sur la gestion du service public des déchets.*

Le rapport de l'exercice 2012 a été élaboré en reprenant le mode de présentation prévu par l'arrêté N°667/DIPAC du 11 Mai 2011.

Les grandes actions de l'année 2012 ont ainsi porté sur :

- La poursuite des marchés de prestations de service avec la TSP pour la collecte des déchets (marché pluriannuel)
- La poursuite, via un nouvel avenant, de la collaboration avec la SEP pour le traitement des déchets jusqu'au 31 octobre 2012.
- La mise en place par la SEP d'une tarification incitative par catégorie de déchets.
- La poursuite du marché de prestation de déchets verts avec la société Jardin Vert Services pour 2012.
- Une nouvelle consultation pour la prestation déchets verts.
- A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, le transfert de la compétence de traitement des déchets de la commune de Papeete au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) regroupant les communes des Iles du Vent et le Pays, et créé par arrêté n° HC 2079 DIPAC du 1<sup>er</sup> Novembre 2012

**Délibération n° 2013-105**

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 57 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la participation financière issue de l'accord cadre pluriannuel entre l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Polynésie française, pour la réalisation de l'étude d'optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés de la commune de Papeete, selon le plan de financement présenté comme suit :

Coût total de l'étude	Accord cadre ADEME-Pays à hauteur de 70 % du montant HT	Commune à hauteur de 30% du montant HT et de 100% de la TVA
5.300.000 xpf HT soit 5.830.000 xpf TTC.	3.710.000 xpf HT	1.590.000 xpf HT 2.120.000 xpf TTC

**AFFECTE** au budget communal toute dépense supplémentaire à l'opération « optimisation logistique et environnementale des services de collecte de déchets ménagers et assimilés de la commune de Papeete » ; **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement ainsi que tous les documents nécessaires à sa parfaite exécution ; **CREE** Un comité de pilotage pour assurer un suivi, valider les différents points d'étapes et les rendus intermédiaires et final et orienter le prestataire tout au long de sa mission ; **IMPUTE** la dépense sur le budget annexe des ordures ménagères.

Cette étude a pour objectif notamment :

- D'approfondir le diagnostic de la collecte de déchets réalisé en 2011 et ses interactions avec le service de nettoyage
- De faire des propositions d'optimisation de collecte (zonage, fréquence), d'assister à la rédaction d'un règlement de collecte et à la préparation d'un nouvel appel d'offres de collecte des déchets pour le deuxième semestre 2014.
- De présenter une réforme tarifaire (complexité des tarifs actuels, problématique des professionnels et administrations, déchets ménagers et assimilés)

*Cette étude pourrait également répondre aux objectifs et aux préoccupations de la commune quant à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères ou encore l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers.*

*Pour le suivi et la validation de l'étude, il est décidé de constituer un comité de pilotage.*

*Ce comité a pour rôle de :*

- *Mener la réunion de lancement avec le prestataire retenu ;*
- *Valider les différents points d'étapes et les rendus intermédiaires ;*
- *Valider le rendu final ;*
- *Faciliter le travail du prestataire ;*
- *Alimenter en informations et données les travaux du prestataire.*

*La composition du comité de pilotage est la suivante :*

- *L'élue en charge de la propreté urbaine ;*
- *L' élu représentant la commune de Papeete au Syndicat Mixte Ouvert pour le traitement des déchets ;*
- *Le directeur des services techniques ou son représentant ;*
- *Le directeur de l'administration et des finances ou son représentant ;*
- *Le chef du bureau de la propreté urbaine ;*
- *Le chargé de missions auprès de la Direction générale des services ;*
- *Une personne représentant la Polynésie française*
- *Une personne représentant l'ADEME*

*Monsieur Jules Ienfa indique qu'au titre du SMO, il a proposé de choisir deux communes dont celle de Papeete afin de réaliser une étude sur la collecte des déchets, de manière à distinguer les déchets des ménages, réellement de la compétence des communes, des autres déchets relevant de la compétence du Pays (administration, commerce, restauration...). Cette étude pourrait venir abaisser substantiellement la facture des communes pour la collecte des déchets, et par conséquent pour leur traitement, en fonction des tonnages relevant réellement de leur compétence. Enfin, Monsieur Jules Ienfa annonce que sur la base d'une projection linéaire sur toute l'année 2013 à partir des 7 premiers mois d'exécution, Papeete pourrait s'attendre à une économie d'une quarantaine de millions sur le coût de traitement.*

*Monsieur Georges Handerson pense qu'une bonne information des usagers quant à l'avantage du tri devrait permettre à la Commune de faire des économies. Il ajoute que les habitants des autres communes se concentrent dans la ville de Papeete dans la journée et que cette situation génère des déchets supplémentaires au détriment de la Commune.*

**Délibération n° 2013-106**

*Monsieur Paul Maiotui est sorti lors du vote de cette délibération.*

Unanimité  
Dont  
5 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 58 présenté par Mr Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport annuel soumis par les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEML TE ORA NO ANANAHI pour l'année 2012.

*Le conseil d'administration de la SEML s'est réuni 2 fois en 2012. Il est composé de 7 représentants de*

la commune et de 2 représentants du privé. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été approuvés en AG du 25 juin 2013. Pour l'exercice 2012, le bilan comptable fait apparaître un résultat positif de 16 206 890 FCFP soit un report nouveau négatif de : 3 712 826 FCFP.

Les procès-verbaux des Conseils d'administrations de l'année 2012 et le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2012 ont été transmis à la commune et valent, pour l'année 2012, rapport des représentants des élus de la commune. Ils sont consultables dans leur intégralité auprès de la Direction générales des services.

### Délibération n° 2013-107

Majorité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 59 présenté par Mr Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées - exercice 2012 ci-annexé.

*Le rapport met en évidence pour l'année 2012 :*

*La poursuite de l'exploitation de la zone «zéro» allant du marché à la mairie ainsi que d'une partie de la zone 1A qui totalise 160 raccordés (zone 0 = 138 zone 1 partielle = 22) au 31/12/2012 contre seulement 118 fin 2011.*

*Dans le cadre des marchés de travaux de réseaux de la zone 1:*

*La réception des nouveaux tronçons de réseaux suivants : Rues Nansouty, Edouard Anne, Anne Marie-Javouey, Viénot, Foch/Colette, Cardella, Jeanne d'Arc, place Notre Dame, Tepano Jaussen, De Gaulle et Clappier ;*

*La mise en service des tronçons de réseaux suivants : Rues Nansouty partiellement, Edouard Anne, Vienot partiellement, et Foch/Colette. Enfin la mise en service du raccordement provisoire de la gare maritime.*

*D'un point de vue de la qualité du service, sur les 4 autocontrôles du prestataire de service, 4/4 ont été conformes aux paramètres bactériologiques et 3/4 ont été conformes sur les paramètres physico-chimiques.*

*Pour l'année 2013, la dynamique des raccordements de la zone 0 et de l'extension sur la zone 1A doit être maintenue. La station d'épuration est victime de son succès et fonctionne de manière soutenue. Des travaux d'amélioration, une campagne de sensibilisation pour l'entretien des boites à graisse et une dérogation à la norme de rejet « f+ désinfection » sont envisagés conjointement avec le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique, dans l'attente de la grande station d'épuration de la Papeava.*

*Par ailleurs, compte tenu de la réforme tarifaire opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le service public de l'eau potable, une attention toute particulière sera portée en 2013 et 2014 sur l'évolution des comportements et des consommations qui pourraient engendrer une baisse sensible des recettes d'exploitation du service public de l'assainissement, la tarification de l'eau usée étant adossée pour mémoire à la consommation d'eau potable.*

*La finalisation de la convention de financement du Contrat de Projets de la station d'épuration mi-2013 devrait permettre un démarrage des travaux correspondant au troisième trimestre 2013, pour une durée de réalisation de 22 mois, soit une mise en service globale mi-2015.*

*Les consultations pour les travaux de l'émissaire vont se poursuivre en 2013, dans l'attente de la convention de financement du Contrat de Projets attendue fin 2013, en vue d'une réalisation des travaux courant 2014.*

*Se poursuivront également les études et les démarches administratives concernant les travaux de réseaux de la zone 1FED financés par le 10ème FED à hauteur de 2 milliards de Fcfp.*

*Monsieur Jean-Claude Clark demande à confirmer si la convention passée avec la SPEA concernant la concession du service de distribution publique d'eau potable sera prolongée au-delà de 2031, date d'échéance prévue dans ladite convention.*

*Monsieur Alban Ellacott précise la durée de la convention à 40 ans.*

### Délibération n° 2013-108

Unanimité  
Dont  
7 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 60 présenté par Mr Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'avenant n° 8 à la convention de concession du service de distribution publique d'eau potable de la Commune de Papeete, **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant.

*L'avenant a pour objectif de revaloriser, conformément à l'article 4 de l'avenant n°7 précité, la valeur des loyers des terrains et locaux mis à disposition du concessionnaire conformément à l'estimation transmise par les services de l'Etat par la lettre n° 104-13/SFD du 19 avril 2013 de la Direction Générale des Finances Publiques.*

*Le loyer annuel du terrain de 1,45 Ha est porté à 4.350.600 XPF par an (contre 1 MXPF fixé provisoirement par l'avenant n°7)*

*Le loyer annuel des locaux est porté à 8.774.420 XPF (contre 9 MXPF fixé dans l'avenant n°7).*

*Il est également décidé d'indexer ces loyers sur l'index BTP 00.0 plus en rapport avec le domaine concerné.*

*L'avenant prend effet au 1er juillet 2013.*

*Monsieur Jean-Claude Clark aimerait savoir si la Polynésienne des Eaux pourrait détecter les fuites chez les particuliers afin de minimiser les coûts qui leur incombent.*

*Monsieur Alban Ellacott explique que les personnes concernées par des factures « anormalement » élevées doivent se manifester. Les agents de la Polynésienne des Eaux se dépêcheront sur place pour détecter les éventuelles fuites.*

*Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'eau a globalement baissé suite aux dernières modifications tarifaires.*

*Monsieur Georges Handerson propose de promouvoir la récupération des eaux de pluie en installant des cuves dans les cours.*

*Madame Mareva Trafton pense que cette initiative est personnelle.*

*Monsieur Alban Ellacott indique que le service d'hygiène est très réservé car l'eau récupérée dans les cuves peut être impropre à la consommation.*



**Délibération n° 2013-109**

Majorité  
Dont  
6 procurations

Sur le rapport n° 2013 / 61 présenté par Mr Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012.

*Ce rapport met en évidence pour l'année 2012 un compte d'exploitation positif de 30 679 940 FCFP après impôts. Mais globalement, compte tenu des charges importantes qui ont pesées sur la concession dans les premières années, la concession conserve encore un résultat économique cumulé déficitaire d'environ 216,9 millions de FCFP. Il se résorbera d'année en année jusqu'à la fin de la concession, en 2032.*

*En ce qui concerne le prix de l'eau, il a été révisé suivant la clause contractuelle du contrat de concession de 2,55% par rapport à 2011, les taux de recouvrements de la facturation restent excellents.*

*S'agissant du service, celui-ci a été continu pour les 8066 abonnés pour une qualité d'eau potable constante (taux de conformité des analyses de 100%) et un rendement des réseaux publics nettement amélioré par la recherche active des fuites.*

V°) Questions diverses :

*Madame Mareva Trafton informe de l'organisation du « Poromu party n°2 » le 13 septembre 2013 qui se déroulera sur le front de mer et convie tout les membres du conseil municipal à y participer. C'est un évènement organisé avec la participation de la FIFA.*

*Monsieur le Maire annonce le départ de Mme Anne-Sophie Locquegnies et la remercie au nom de l'ensemble du conseil municipal pour le travail et l'énergie qu'elle a mis au service de la Commune.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de séance

Adrien LOMBARD



Le Maire

Michel BUILLARD